

*Questions orales*

**L'hon. Walter McLean (secrétaire d'État):** Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Communications, je prends note de la question. Je tiens à assurer à mon collègue que je soumettrai personnellement l'affaire au ministre, car je m'y intéresse spécialement.

\* \* \*

**LES PÊCHES**

L'ENQUÊTE SUR LA TRAGÉDIE SURVENUE SUR LA CÔTE OUEST—  
LA RECOMMANDATION AU SUJET DES SERVICES  
MÉTÉOROLOGIQUES

**M. Jim Fulton (Skeena):** Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Hier soir, nous avons appris que, d'après les conclusions de l'enquête qui a été effectuée sur la tragédie survenue le 11 octobre sur la côte de la Colombie-Britannique, les services météorologiques du gouvernement fédéral sont insuffisants dans cette région. Le premier ministre peut-il s'engager à faire débloquent immédiatement les fonds et le personnel nécessaire pour mettre en œuvre les recommandations du rapport d'enquête?

**L'hon. John A. Fraser (ministre des Pêches et des Océans):** Monsieur le Président, c'est un cas où plusieurs ministres sont disposés à répondre à la question, ce qui prouve que le gouvernement est accessible.

Je peux répondre au député. J'ai lu le rapport. Je lui ai remis ce rapport hier, il le sait. Je sais ce qui le préoccupe.

● (1200)

J'ai dit sans ambages hier à la Chambre, et aux journalistes, qu'aucune réduction de dépenses ne compromettrait l'efficacité des services de météorologie. On étudiera les recommandations de ce rapport et on trouvera de l'argent pour apporter les améliorations nécessaires. Rien n'est plus important pour le gouvernement actuel que la sécurité des personnes qui sont à bord des navires et des bateaux sur la côte ouest de la Colombie-Britannique.

## LE PERSONNEL ET LES FONDS NÉCESSAIRES

**M. Jim Fulton (Skeena):** Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au premier ministre. Ce que le ministre des Pêches dit est très clair. C'est bien d'apprendre qu'il n'y aura pas de réduction de dépenses. Par contre, le rapport conclut que les services météorologiques sont insuffisants en Colombie-Britannique. C'est une question de vie et de mort.

**M. le Président:** Quelle est la question?

**M. Fulton:** Le premier ministre peut-il s'engager personnellement à débloquent le personnel et les fonds nécessaires pour éviter d'autres accidents mortels au large de la côte de la Colombie-Britannique?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, je serai clair. La santé et la sécurité des gens passent avant tout le reste, cela va de soi. Cela dit, je rencontrerai volontiers mes collègues le ministre des Transport et le ministre des Pêches pour essayer de résoudre le problème et de donner une réponse favorable à mon collègue dès que possible.

**Des voix:** Bravo!

**M. le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Avant de passer aux autres choses que j'ai à dire, je me permets de rappeler à la Chambre qu'il est d'usage, conformément à notre Règlement, de poser les questions par l'intermédiaire de la présidence et d'y répondre de la même manière. Je n'ai pas voulu interrompre la période des questions pour faire cette observation, mais cet usage est loin d'être respecté. Je tenais à rappeler aux députés qu'il doit en être ainsi d'après le Règlement de la Chambre.

\* \* \*

**FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES**

LE DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT EST JUGÉ  
ANTI-RÉGLEMENTAIRE

**M. le Président:** Hier, le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a présenté son deuxième rapport. Il s'agit du document parlementaire n° 331-8/4 mentionné dans les *Procès-verbaux*. Dans ce rapport, après que le comité eut expliqué qu'il étudiait le rapport annuel du Conseil économique du Canada, on trouve le paragraphe suivant:

Durant son étude de cet ordre de renvoi, votre comité a discuté de la question relative à la radiotélédiffusion de ses délibérations et convient de recommander que le Comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes soit chargé par la Chambre d'examiner en détail les questions relatives à la radiotélédiffusion des délibérations de tous les comités permanents et spéciaux de la Chambre des communes.

L'article 69 du Règlement donne la liste des comités permanents de la Chambre et fixe leurs pouvoirs. Ces pouvoirs sont décrits d'une manière générale dans les commentaires 620 et 621 de la 5<sup>e</sup> édition de *Beauchesne*. On y souligne que les comités sont souvent obligés de demander à la Chambre l'élargissement d'un ordre de renvoi ou des pouvoirs supplémentaires. Le commentaire 621 de la 5<sup>e</sup> édition de *Beauchesne* dit également qu'un comité «... ne peut étudier que des questions qui lui ont été déferées par la Chambre». Mes prédécesseurs ont rendu de nombreuses décisions sur cette question, et la page 469 de la 4<sup>e</sup> édition de *Bourinot* ne laisse aucun doute à ce sujet:

Le comité doit s'en tenir à l'ordre de renvoi, et ne saurait y déroger.

Le 13 juin 1984, le Président de la Chambre, M. Francis, est arrivé exactement à la même conclusion, de même que M<sup>me</sup> Sauvé le 29 juin 1983. La page 644 de la 20<sup>e</sup> édition de *May* est tout aussi claire.

Dans le cas qui nous intéresse, le comité des finances recommande que la Chambre demande à un autre comité de faire quelque chose, plus précisément d'étudier la question de la radiotélédiffusion des délibérations des comités de la Chambre. Il est certain que le comité des finances n'a pas le mandat d'étudier cette question. Le comité n'a pas établi dans son deuxième rapport que cette question avait un lien avec le rapport annuel du Conseil économique du Canada; et, à mon avis, ce lien ne peut pas être établi.